

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 août 2024
Délibération n°2024/061

L'an deux mille vingt-quatre, le douze août à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Élodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE

Étaient absents : MM Damien BLANC (pouvoir donné à Roland DRAVET), Serge GAUDET et Franck ROCHE

Convocation du : 02 août 2024 - Affichage du : 02 août 2024

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8/ Conseillers représentés : 1

Mme Élodie POZIN-ROUX a été élue secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
20 AOÛT 2024
RÉCÉPISSÉ

OBJET : EMPLOIS D'ÉTÉ - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332.23, 2°

Monsieur le Maire propose de recourir à l'embauche d'un emploi jeune pour renforcer l'équipe des agents techniques durant la période d'été (en août).

Dès lors, il est proposé de mettre en place les dispositions suivantes :

- Recrutement des emplois d'été à destination des jeunes de la commune à compter de leurs 16 ans révolus et étant scolarisés,
- Etablissement de contrat à durée déterminée comportant une période d'essai d'une semaine
- Etablissement de contrat à durée déterminée sur 3 semaines
- Définition de la période d'embauche sur le mois d'août en fonction des disponibilités des candidats et des besoins de la collectivité
- Application d'un temps de travail hebdomadaire n'excédant pas 35 heures
- Rémunération sur la base de l'indice minimum de traitement en vigueur

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE de créer 1 emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

1 emploi sera pourvu pour la période du 1 août au 25 août 2024

La rémunération d'un agent sera calculée par référence au grade de recrutement.

DIT que le contrat à durée déterminée établi pour l'agent recruté dans le cadre des emplois d'été comportera une période d'essai d'une semaine sur la période retenue ;

DIT que le candidat retenu travaillera 8 heures 45 par jour sur 4 jours, pour un temps de travail hebdomadaire n'excédant pas 35 heures ;

CHARGE le Maire d'effectuer toute publicité nécessaire à cette embauche, de recenser les demandes et d'établir tous les documents nécessaires ;

AUTORISE le Maire à signer le contrat qui en découlera ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 20 AOUT 2024*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

20 AOUT 2024

RÉCÉPISSÉ

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.